

Vitray en Beauce, le 24 avril 2026

À l'attention des départements de la FNDT ;

CPR004-2026-FNDT – ANNULE ET REMPLACE CPR003-2026-FNDT

COMPTE RENDU REUNION DE CRISE CABINET MINISTRE DES TRANSPORTS / DGITM
REUNION DU 24 AVRIL 2026 À 16H30

1/ Point sur la situation de la profession au regard de la crise énergétique :

Cette rencontre est organisée dans le cadre de la demande de suivi de la gestion de crise de l'inflation des coûts des carburants par notre profession.

Pour rappel les positions du gouvernement/Organisations professionnelles exprimées le 02 avril 2026 :

Position du gouvernement :

Elément de court terme, suivi d'un élément de long terme.

Court terme : proposition d'augmentation du taximètre.

Long terme : trajectoire d'électrification avec aide spécifique.

Chaque fédération fut entendue sur les items du gouvernement.

L'UNIT/UNT/FNTI soutenant une demande de revalorisation du taximètre de 2%.

Pour la FNDT, nous nous étonnons de ne pas avoir eu de retours à nos propositions. La question de l'augmentation de la tarification compteur ne réponds pas à l'urgence de la situation au regard du décalage de sa mise en œuvre.

D'autre part l'on ne répond pas à la question de la tarification du transport de malades assise sur une base 2024.

Enfin nous avons rappelé que nous demandions unitairement précédemment un plafond du prix à hauteur de 1.80 euros le litre, la suppression de la taxe CEE, soit 16 centimes à ce jour et depuis le 1^{er} janvier 2026.

Les fédérations de taxi sont donc reçues ce jour pour faire suite aux annonces du 1^{er} Ministre cette semaine. Il avait été annoncé que nous serions reçus prochainement ainsi que les VTC apparemment concernés par les mesures.

Le gouvernement reste sur des mesures graduées

Les mesures du gouvernement :

1/ Aide grands rouleurs ouverte aux taxis (50 euros par mois, jusqu'à 150 euros sur 3 mois, versé en 1 fois, revenu fiscal de référence, du déclarant, N-2 (puisque seul en notre possession). A partir du mois de juin. Uniquement pour les Ei suivant un barème. Aucune aide pour les entreprises. Rejetée pour inégalité dans les ressources, dans les formes juridiques....

Suite à une erreur d'énoncé par le ministère lors de cette réunion, nous sommes obligés de corriger, les données de l'aide accordée aux grands rouleurs :

L'aide sera accordée dans les mêmes conditions mais d'un montant unique de 50 € versé en une seule fois en juin (pour les mois de d'avril, mai et juin) et non pas de 150 €.

2/ Travail sur une aide ciblée pour les entreprises en difficultés, cependant cela suppose des adaptations administratives.

3/ Réflexion sur une aide à l'électrification du secteur envisagé pour le futur.

4/ Travail à faire sur une anticipation de la récupération de la TICPE et pour toutes formes juridiques.

Nous avons repris nos propositions de mesures d'urgences notant que si l'on peut noter une évolution positive, les contours des mesures, leurs applicabilités et temporalités restent à ce stade quelque peu abscons, de même que la hauteur de la réponse n'apparaît pas devoir répondre au choc subit par notre profession.

Nous avons insisté de nouveau pour que soit pris en compte la question d'avoir une réponse structurelle visant à tracer les contours de solutions pérennes permettant de ne pas subir les soubresauts des crises systémiques internationales.

La question de l'augmentation du tarif compteur à l'initiative de l'UNIT, ne répondant pas ailleurs à la question de la tarification du transport de malade assis par taxi, n'a plus été soutenue par leurs auteurs.

Il ressort donc de cette nouvelle consultation que le gouvernement a commencé à saisir l'importance de la situation ; de son enracinement dans la durée. Il n'en demeure pas moins que l'approche ; les mesures ; réflexions de nos gouvernants restent à contrecœur envers l'ensemble des mobilités carbonées, sans pour autant avoir de réflexion de moyens et longs termes. Déclamer l'électrification des parcs automobiles, sans solution industrielle viable à date, apparaît comme un aveu de manque de substrat.

En ce sens la question de la correspondance entre la volonté affichée par les pouvoirs publics et la question de l'imputation tarifaire paraît manquante dans la « réflexion ».

Certes, un premier cap a enfin été franchi, mais ne répondant que superficiellement au mal profond de la taxation de nos outils productifs carburants compris. Il reste à avoir une vraie prise de responsabilité entre le discours, la méthode, les actes le tout en concordance.

Cependant la volonté de se mettre au travail en vue d'avoir un panel de réponses appropriées sur le temps long, demande FNDT, reste à date sans réponse.

Dernier point d'importance, nous avons demandé la rétroactivité des mesures à la date de flambée des prix des carburants. Le retour gouvernemental fut pour le moins évasif sans et sans réponses.

Nous attendons les précisions techniques utiles quant aux modalités d'accès aux mesures du gouvernement et vous les communiquerons à leurs réceptions.

Le Bureau de la FNDT